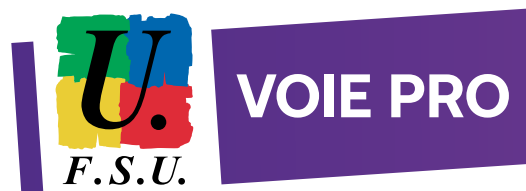


BULLETIN de l'académie de RENNES



Le syndicat de la voie professionnelle

www.rennes.snuep.fr

Novembre 2023

ÉDITO : Congrès académique du SNUEP-FSU

Cette année, le SNUEP-FSU organise son congrès national à Limoges du 25 au 29 mars 2024.

Lors de ce congrès, les délégués des académies élaboreront les mandats du syndicat pour les 3 années suivantes. Chaque académie enverra un nombre de délégués en fonction de son nombre d'adhérents. Nous désignerons nos délégués

lors de notre congrès académique qui aura lieu à Lorient le 1^{er} et 2 février prochain.

Pendant ces deux jours, nous pourrions débattre des questions syndicales et sociétales qui animent le syndicat. Le congrès académique est à la fois une préparation du congrès national mais aussi un espace d'échanges notamment en ces temps d'attaques fortes sur le lycée professionnel. Il nous semble essentiel

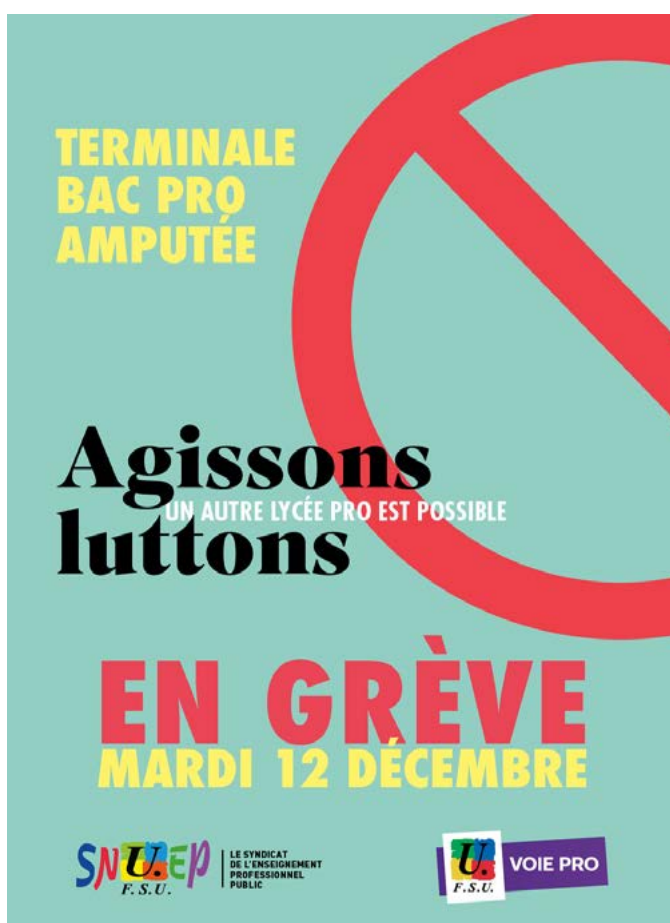
de pouvoir se réunir et réfléchir ensemble aux orientations et modes d'action pour un syndicat fort et combattif. Nous avons retenu l'auberge de jeunesse de Lorient. Le transport, le gîte et les repas sont pris en charge par le SNUEP-FSU Bretagne.

Réservez cette date dans vos agendas et contactez-nous pour recevoir une convocation syndicale qui est évidemment de droit.

12 décembre 2023 : EN GRÈVE pour exiger le retrait de la réforme de la voie professionnelle

Carole Grandjean veut accélérer la mise en place de la mesure 2 (enseignement en effectifs réduits) et de la mesure 4 (réorganisation de l'année de terminale) de la réforme.

Les textes définitifs seront présentés au CSE du 14 décembre 2023. **Faisons pression sur la ministre déléguée** pour la faire reculer et abandonner son projet de démantèlement de l'année de terminale.



La loi avenir pro : la vérité des chiffres et des intentions

Le 9 novembre dernier, le secrétariat académique de Bretagne a eu le plaisir d'accueillir Jérôme Damerey, responsable national du SNUEP-FSU, pour animer un stage syndical sur le thème de la loi AVENIR PRO, de ses impacts sur le développement de l'apprentissage et évidemment de ses conséquences pour l'avenir de nos établissements et de nos élèves.

Jérôme Damerey a initié son intervention sur l'origine de la réforme rappelant que cette loi intitulée loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été adoptée en septembre 2018. Elle réorganise en profondeur les modes de formation professionnelle axant la priorité sur l'apprentissage et orientant de plus en plus la forma-



Ce stage a réuni 26 participants au local de la FSU à Rennes.

tion initiale sur ce modèle. Le gouvernement finance à outrance son choix idéologique par une forte aide dédiée aux entreprises. Le modèle, l'idéologie, le langage même traduisent l'influence de ce monde de l'entreprise. Ainsi le terme compétence a supplanté celui de qualification. Ce changement lexical induit une logique de destruction des diplômes au profit de savoirs parcellaires adaptés aux besoins des entreprises. Le tableau brossé par Jérôme est précis, dense et démontre un modèle systémique qui ne laisse que peu de place à un enseignement professionnel émancipateur. Karine et Catherine,

deux des stagiaires évoquent leur inquiétude sur une des conséquences directes de la loi *Avenir pro*, la réforme en préparation pour le lycée professionnel et particulièrement pour l'année de terminale. Elles se disent en manque d'informations et de chiffres. Ce stage leur a permis disent-elles de « confronter ce qui est dit à la réalité des chiffres et d'accéder à une information sourcée et cadrée afin de se positionner en conscience notamment concernant la question du pacte et sur les incidences directes sur le métier d'enseignant.es en lycée professionnel ».



De stage en stage

Le SNUEP-FSU Bretagne organise le **14 décembre prochain** un stage de formation syndicale qui se tiendra au **lycée Tristan Corbière à Morlaix**.

Animé par Fouad El Hakmaoui et Khadija Renaudin-Makdad, ce stage répondra aux questions relatives aux **droits et devoirs des contractuel.les**.

Si ce thème vous intéresse, vous pouvez encore vous y inscrire en nous contactant à sa.rennes@snupe.fr.

Congé de formation : pensez à faire votre demande

La campagne pour recueillir les demandes de congés formation est ouverte depuis le 27 novembre et le sera jusqu'au 20 décembre.

Pour pouvoir bénéficier de cette période de formation, il est nécessaire d'avoir cumulé plusieurs demandes. Ainsi, même les PLP ou les contra-

tuel.les n'ayant pas de projet immédiat peuvent commencer à candidater.

La saisie se fait via l'**application Conform, qui se trouve sur TOUTATICE > Portail ARENA > Gestion des personnels.**

Pendant son congé de formation, l'agent.e perçoit une in-

demnité forfaitaire mensuelle égale à 85 % du traitement brut qu'il recevait au moment de sa mise en congé. Cette indemnité ne peut excéder le traitement et l'indemnité afférents à l'indice brut 650. Le versement du supplément familial de traitement est maintenu.

Carte des formations

Les différentes instances consultatives pour l'élaboration de la carte des formations 2024 se sont achevées le mardi 28 novembre avec le Conseil Académique de l'Éducation Nationale. La FSU était présente dans chacune de ces instances pour tenter de faire évoluer positivement cette carte.

Cette carte sera la dernière étudiée de façon annuelle, l'évolution se faisant à partir de 2025 sur des plans tri-annuels. Théoriquement, les discussions auraient déjà dû commencer dans les établissements, sur les « forces et faiblesses » des filières, et les transformations envisageables. Il est donc primordial de demander à votre chef d'établissement des moments d'échanges sur ce sujet pour être acteur des évolutions à venir.

Concernant la carte 2024, on peut certes noter quelques ouvertures intéressantes (CAP esthétique à Lorient, Bac Pro photonique à Lannion, Bac Pro cybersécurité à Redon...). Malheureusement ces évolutions sont nettement insuffisantes

par rapport aux besoins. La FSU est donc intervenue de manière générale en ce sens au CREFOP*.

En voici des extraits :

« L'un des points à l'ordre du jour de ce CREFOP est l'étude de la carte des formations pour la rentrée 2024. C'est un élément essentiel pour les lycées professionnels bretons, fragilisés par les réformes qui se succèdent à un rythme effréné sans qu'aucune évaluation des résultats ne soit faite. Toutes ces réformes ont pour point commun la réduction du nombre d'heures de cours pour les élèves...

... Habituellement, lorsqu'elle est discuté en session plénière du CREFOP, la carte des formations a déjà été débattue au sein du CSA. Cette année fait exception, puisque les documents tronqués et erronés qui ont été transmis aux représentants des personnels lors de cette instance académique n'ont pas permis d'avoir d'échanges honnêtes à ce sujet...

... En étudiant les documents, force est de constater que

les mesures d'évolution des formations proposées ne répondent nullement aux besoins des élèves bretons.

Elles n'apportent pas de réponses aux enjeux de d'élargissement et d'évolution de la carte des formations. Deux ouvertures de bac pro pour solde de tout compte dans les métiers nouveaux ou innovants, et le néant dans des secteurs porteurs en termes d'emplois tels que les métiers de bouche ou les métiers de l'environnement. Le constat est clair, alors que dans de nombreuses déclarations le gouvernement présente la voie professionnelle comme une voie d'avenir, dans la réalité il n'y a pas d'investissement prévu pour les lycées professionnels.

La situation démographique est l'argument redondant pour justifier l'absence d'ambition pour la carte des formations. Mais lorsque 630 jeunes d'Ille et Vilaine ayant demandé une place dans la voie professionnelle se retrouvent sans affectation au mois de juillet, le problème n'est-il pas plutôt le sous-dimensionnement de l'offre de formation ? Pourtant

pas une ouverture de formation n'est prévue dans l'agglomération rennaise et un seul CAP dans un lycée proche (le CAP conducteur-livreur de marchandises à Tinténiac). Le nombre d'élèves à orienter étant identique, les mêmes causes produiront les mêmes effets : des centaines de jeunes et leur famille seront sans solutions et dans l'angoisse l'été prochain.

... Certains trouveront peut-être une place dans un domaine professionnel qu'ils n'ont pas souhaité. Mais

comment prétendre lutter contre le décrochage scolaire en imposant aux jeunes une orientation par défaut, vers les quelques formations offrant encore de la place ? Où est la cohérence, lorsque l'on demande aux élèves de préparer pendant les années de collèges un projet professionnel, pour finalement leur expliquer qu'ils seront orientés là où il y a de la place.

... La FSU ne peut se satisfaire de cette logique de gestion logistique des flux « une place vacante = un élève ».

Au contraire, l'investissement dans la voie professionnelle des lycées professionnels est nécessaire pour répondre à l'objectif global d'élévation du niveau de qualification, à la réussite scolaire et professionnelle des jeunes.. »

* Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles est une instance de concertation qui assure à l'échelle régionale l'articulation des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles.

Adhésions

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et

pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Le SNUEP-FSU vous accompagne tout au long de l'année.

Les bulletins d'adhésions sont disponibles sur le site acadé-

mique : <http://rennes.snuiep.fr/>.

Il est possible d'adhérer en ligne à cette adresse : <https://snuiep.fr/adhrere-snuiep-fsu/>

**Avec le crédit d'impôt
de 66 %,
une cotisation
annuelle
de 93 euros
revient au final
à 32 euros,
soit 2,70 euros
par mois.**

93€ = 32€